

TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

USAGE	CULTURES RATTACHÉES	DOSES MAX. D'EMPLOI	PÉRIODE D'EMPLOI	NOMBRE MAX. D'EMPLOI	TYPE DE SOLS	STADE D'APPLICATION	DAR	ZNT AQUATIQUE	ZNT PLANTES NON-CIBLES
Blé*Désherbage	Blé tendre et blé dur d'hiver, Epeautre, Triticale Tritordeum et autres hybrides du blé	30 g/ha	Printemps	1/an	Acides	BBCH 13-39	F (BBCH39 max)	5 mètres	5 mètres
		30 g/ha	Printemps	1 tous les 2 ans	Alcalins				
		20 g/ha	Automne	1/an	Acides				
Orge*Désherbage	Orge de printemps et orge d'hiver	30 g/ha	Printemps	1/an	Acides	BBCH 13-39	F (BBCH39 max)	5 mètres	5 mètres
		30 g/ha	Printemps	1 tous les 2 ans	Alcalins				
	Orge d'hiver	20 g/ha	Automne	1/an	Acides				
Seigle*Désherbage	Seigle d'hiver	30 g/ha	Printemps	1/an	Acides	BBCH 13-39	F (BBCH39 max)	5 mètres	5 mètres
		30 g/ha	Printemps	1 tous les 2 ans	Alcalins				
		20 g/ha	Automne	1/an	Acides				
Jachères et cultures intermédiaires* traitement des parties aériennes*Limitation de la pousse et de la fructification	Trèfle incarnat, Trèfle violet, Trèfle d'Alexandrie, Navette fourragère	15 g/ha	/	1/an	/	/	Délai de réentrée du bétail : 10 jours	5 mètres	5 mètres
	Moutarde blanche, Phacélie, Trèfle blanc, Vesce commune, Trèfle de perse	10 g/ha	/	1/an	/	/	Délai de réentrée du bétail : 10 jours	5 mètres	5 mètres
	Jachère spontanée	20 g/ha	/	1/an	/	/	Délai de réentrée du bétail : 10 jours	5 mètres	5 mètres

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse :

<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Nufarm SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Nom homologué : PRIMA STAR®

AMM n°2110103

Famille de produit : HERBICIDE (HRAC 2)

Composition : 750 g/kg (75% p/p) de tribénuron-méthyl

Formulation : Granulé dispersable (WG)

MODE D'ACTION

PRIMA STAR® est un herbicide de post-levée de la famille des sulfonylurées, destiné au désherbage anti-dicotylédones des céréales. Il agit en inhibant la synthèse de l'acétolactate synthétase (ALS) (Groupe HRAC B), ce qui stoppe immédiatement la croissance des plantes sensibles et supprime ainsi toute compétition avec la culture en place. Les adventices traitées disparaissent ensuite progressivement.

Nombre maximal d'applications pour le désherbage des céréales :

Sur sols acides (pH<7) : 1 application par an.

Sur sols alcalins (pH>7) : 1 application tous les 2 ans.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

CONDITIONS D'APPLICATIONS

PRIMA STAR® s'utilise sur des cultures en bon état végétatif. Ne pas appliquer sur une culture souffrant d'un stress dû à la sécheresse, l'excès d'eau, des températures basses, une attaque parasitaire, une carence minérale, une compaction du sol ou tout autre facteur réduisant la croissance de la culture. Pour une efficacité optimale, il est conseillé de traiter sur plantes sèches.

Sur céréales : **PRIMA STAR®** est sélectif de toutes les variétés actuelles de blé, épeautre, triticale, orge et seigle. Pour toute variété nouvellement inscrite au catalogue, consulter votre conseiller technique habituel.

Dicotylédones annuelles jeunes	Spectre d'efficacité à 30 g/ha
Anthriscus (faux persil)	Très Sensible (>95%)
Alchémille	
Anthémis	
Arabette	
Capselle	
Carotte sauvage	
Céraisie	
Coquelicots	
Lamiers	
Matricaires	
Mouron (stellaire)	
Moutarde (sanve)	
Myosotis	
Muflier des champs	
Ravenelle	
Renoncule	
Repousse de cultures (betteraves, colza, endive, tournesol)	
Scandix peigne de Vénus	
Séneçon	
Valérianelle	
Bleuet	Sensible (85-95%)
Fumeterre	
Géraniums	
Grémil	
Miroir de Vénus	
Pensée	
Renouées (liseron, des oiseaux)	
Véronique de Perse	
Ethuse fausse-cigué	
Gailllet	
Lampsane	Moyennement Sensible (70-85%)
Véroniques (feuille de lierre, des champs)	
	Peu Sensible (<70%)

Dicotylédones vivaces (levées au moment de l'application)	Spectre d'efficacité à 30 g/ha
Chardons	Très Sensible (>95%)
Ortie	
Achillée	Sensible (85-95%)
Armoise	
Grande consoude	
Laiteron	
Rumex petite oseille	
Tussilage	
Rumex crépu	Moyennement Sensible (70-85%)

Sur jachères : **PRIMA STAR®** est recommandé pour la maîtrise de la végétation des couverts de jachère spontanée, à la dose de 20 g/ha.

Sur jachères semées, **PRIMA STAR®** est recommandé pour la limitation de la pousse et de la fructification des espèces suivantes :

Espèce	Dose homologuée	Stade optimum de traitement
Vesce commune	10 g/ha	25-30 cm à début floraison
Phacélie		Début à mi-floraison
Trèfle blanc		
Trèfle de Perse		
Moutarde blanche	15 g/ha	Début floraison à chute des pétales
Navette fourragère		20-30 cm à début floraison
Trèfle violet		Début à mi-floraison
Trèfle incarnat		
Trèfle d'Alexandrie		

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Eviter tout recroisement de traitements.

Dans le cas d'utilisation de buses antidérive, respecter les recommandations d'utilisation du fabricant (volume d'eau, pression).

Appliquer **PRIMA STAR®** par temps calme, sans vent (vent inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort).

Éviter tout entraînement des gouttelettes de bouillie sur les cultures voisines sensibles (en particulier betterave, pois, tournesol, colza), ainsi que sur les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles (espèces dicotylédones).

Éviter les dérives de pulvérisation vers les mares, rivières et fossés. Ne pas traiter à proximité des points d'eau.

Mettre en œuvre les bonnes pratiques agricoles visant à limiter les risques de dérives. Utiliser des buses adaptées et veiller à la qualité de la pulvérisation. Éviter l'inhalation de gouttelettes de bouillies.

En cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en œuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Utiliser un volume d'eau de 150 à 300 L/ha.

Dans le cas de la lutte contre les vivaces (chardons en particulier), il convient de respecter un mouillage suffisant et donc d'appliquer un volume d'eau compris entre 250 et 300 L/ha.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **PRIMA STAR®**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Introduire **PRIMA STAR®** directement par l'incorporateur après avoir rempli la cuve à moitié d'eau, l'agitateur étant en fonctionnement. En l'absence d'incorporateur, verser la quantité requise de **PRIMA STAR®** lentement et directement dans le réservoir du pulvérisateur, à demi rempli d'eau, l'agitateur étant en marche. Terminer le remplissage. Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur (clapet anti-retour, dispositif de surverse). Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation. Dans tous les cas, ne pas conserver plus de 24h dans la cuve. Se protéger efficacement (voir le paragraphe sur la protection de l'opérateur).

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel.

Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à des modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

CULTURES SUIVANTES OU DE REMPLACEMENT

Cultures suivantes après application sur céréale

Dans le cadre normal de la rotation :

- Après application de **PRIMA STAR®** à la dose maximale de 30 g/ha.
- Après application de **PRIMA STAR®** (dose appliquée < 20g de tribénuron-méthyl/ha) en programme avec un produit à base de metsulfuron-méthyl (dose appliquée < 4g de metsulfuron-méthyl/ha), effectués en cours de saison sur une même culture.

Automne suivant la récolte de la céréale	Printemps suivant la récolte de la céréale
Céréales – Graminées fourragères – Colza – Féverole d'hiver – Pois d'hiver – Principaux engrais verts (moutarde, radis)* - Couverts de jachères à base de graminées – Trèfle (blanc, incarnat, violet, souterrain) – Moutarde blanche	Betteraves – Céréales – Endives – Haricots – Lin, Maïs, Sorgho – Soja – Pois (Protéagineux de conserve) – Pomme de terre – Tournesol

*Un effet dépressif peut occasionnellement se manifester si les conditions d'implantation sont défavorables.

En l'absence d'informations suffisantes, l'implantation de toute autre culture est déconseillée dans les 16 mois qui suivent le traitement avec **PRIMA STAR®**.

- Après **PRIMA STAR®** à la dose maximale de 20 g/ha en programme avec une spécialité apportant au maximum 15 g/ha d'amidosulfuron :

Automne suivant la récolte de la céréale	Printemps suivant la récolte de la céréale
Céréales – Graminées fourragères – Colza d'hiver	Betteraves industrielles – Endives – Maïs – Soja – Pois protéagineux – Pomme de terre (sauf pomme de terre de plant) – Tournesol

- Après **PRIMA STAR®** à la dose maximale de 30 g/ha en programme avec une spécialité apportant au maximum 10 g/ha de flupyr sulfuron-méthyl :

Automne suivant la récolte de la céréale	Printemps suivant la récolte de la céréale
Céréales – Graminées fourragères – Colza – Colza d'hiver	Betteraves – Maïs – Pois – Pomme de terre – Tournesol

*Un effet dépressif peut occasionnellement se manifester si les conditions d'implantation sont défavorables.

En l'absence d'informations suffisantes, l'implantation de toute autre culture est déconseillée dans les 16 mois qui suivent le traitement avec **PRIMA STAR®**.

- Après **PRIMA STAR®** à la dose maximale de 20 g/ha en programme avec une spécialité apportant au maximum 15 g/ha de d'amidosulfuron :

Type de jachère	Avant fin mai	Après fin mai et jusqu'à fin septembre
Après un couvert semé	A l'automne : Céréales – Colza – Féverole d'hiver – Graminées fourragères – Pois d'hiver Au printemps suivant : Betterave – Céréales de printemps – Endive – Graminées fourragères – Haricot – Lin – Maïs – Pois de conserve et protéagineux – Pomme de terre – Soja – Sorgho – Tournesol	A l'automne : Céréales – Graminées fourragères Au printemps suivant : Céréales de printemps – Graminées fourragères – Maïs – Pois protéagineux – Sorgho – Tournesol
Après un couvert spontané	A l'automne : Céréales – Graminées fourragères Au printemps suivant : Betterave – Céréales de printemps – Graminées fourragères – Maïs – Pois – Pomme de terre – Sorgho – Tournesol	A l'automne : Céréales – Graminées fourragères Au printemps suivant : Céréales de printemps – Graminées fourragères – Maïs – Pois protéagineux – Sorgho – Tournesol

CULTURES DE REMPLACEMENT

En cas de destruction accidentelle de la céréale, il est possible de semer du blé tendre, du blé dur, de l'orge de printemps 3 semaines après l'application de **PRIMA STAR®**.

En cas de destruction accidentelle d'une céréale traitée à l'automne, il est également possible de semer du maïs.

Pour l'implantation de toutes autres cultures, consulter votre conseiller technique habituel.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage de mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS			
	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS NITRILE EN ISO 374-1/A1 RÉUTILISABLES EN 16523-1+A1 (TYPE A) OU À USAGE UNIQUE EN ISO 374-2 (TYPES A, B OU C)	Réutilisables	À usage unique	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3	ET EPI partiel			ET EPI partiel	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	OU Type 3			OU Type 3	

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

* EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTIONS DES FONDS DE CUVE

La sécurité d'un pulvérisateur propre en 3 étapes de rinçage :

1^{ère} étape :

- La totalité de l'appareil doit être rincé à l'eau claire et le fond de cuve dilué par l'ajout d'un volume d'eau au moins égal à 5 fois le volume du fond de cuve.
- Ce rinçage peut se faire à la parcelle ou sur une aire sécurisée.
- Vidanger le pulvérisateur.

2^{ème} étape :

- Rincer immédiatement 2 fois à l'eau claire la cuve, le tuyau et la rampe à l'aide d'une quantité d'eau au moins égale à 10% de la capacité de la cuve.
- Ajouter lors du premier rinçage un nettoyant spécial sulfonylurées.
- Éliminer tous les dépôts visibles.
- Vidanger le pulvérisateur.

3^{ème} étape :

- Démonter et nettoyer à l'eau claire les buses et les filtres.

En cas de mélange avec une (ou plusieurs) spécialité(s) pour laquelle / lesquelles un processus de rinçage est indiqué, se reporter à l'étiquette la plus contraignante des spécialités mélangées.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

CLASSEMENT



ATTENTION

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



P260 : Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 6 heures

SPe2 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du tribénuron-méthyl sur sols alcalins (pH supérieur à 7) en automne à une dose supérieure ou égale à 15 g/ha de tribénuron-méthyl.

SPe2 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du tribénuron-méthyl sur sols alcalins (pH supérieur à 7) au printemps plus d'une fois tous les 2 ans à une dose supérieure ou égale à 22,5 g/ha de tribénuron-méthyl.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours des ferme ou des routes.

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine fermé dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

NUFARM SAS

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

<https://nufarm.com/fr/>